5
GEX EN MOUVEMENT
BHNS et RD 1005 :
le calendrier des travaux

9
ZOOM SUR...
Le patrimoine arboré
urbain

11
VOTRE AGENDA
17 mars : Celtic Clover's
24/25 mars : Printemps des Créateurs

L'ECHO DE GEX

 # 90
Fév.-Mars 2018

L'information de la ville de Gex | www.ville-gex.fr

6 **DOSSIER**
Le budget 2018

GEX EN IMAGES

11 novembre

Cérémonie au Monument aux Morts
et remise du nouveau drapeau à la FNACA.

17 au 20 novembre

23e salon de la gastronomie organisé par Pays de Gex Promotion Animation.

24 novembre

Saison culturelle 4e soirée
avec « Les Mousquetaires de la chanson ».

Saison culturelle, concert de Noël
« Les chansons d'abord »

6 décembre

6 décembre

Ouverture de « Gex fête Noël ! ».

22 décembre

Pose officielle de la première pierre de la future crèche « Les Diablotins ».

20 décembre

Goûter de Noël surprise à la salle des fêtes.

6 janvier

Cérémonie des vœux de M. le Maire
et intervention de M. Jean DEGUERRY,
Président du Conseil Départemental
de l'Ain.

Repas et animation pour
les Aînés organisé par le CCAS
à l'espace Perdtemps

7 janvier

GEX, MA VILLE

Chers Gexois, Chères Gexoises,
Une nouvelle année commence avec des projets importants pour notre ville et pour le Pays de Gex. Transports publics et transfrontaliers, maison de santé, travaux structurants et rénovation de nos bâtiments communaux, opération « cœur-de-ville », offre de logements et de services pour nos Aînés, …
Tous ces projets, qui entrent dans leur phase opérationnelle, sont engendrés par notre volonté de réaliser le programme que nous avions proposé pour adapter nos services à vos besoins.
Nous mettons toute notre énergie pour les mener à leur terme.
La Municipalité vous adresse ses vœux sincères de bonheur, de santé et de réalisation de vos rêves pour une année 2018 que nous vous souhaitons heureuse.
Très amicalement,

Le Maire, Patrice DUNAND

PLAN GRAND FROID

Le CCAS recommande aux aînés, aux personnes isolées ou handicapées de s'inscrire sur le registre « prévention grand froid ». Ainsi, durant les vagues de froid hivernales, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription **auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie www.ville-gex.fr**. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettrez resteront confidentielles.

GEX MOUV'

GEX MOUV' est un service de transport mis en place par le CCAS de Gex à destination des personnes n'ayant pas les moyens ou pas de famille à proximité pour honorer des rendez-vous médicaux.

Ouvert depuis 2017 aux habitants de la commune non imposables, avec vérification du revenu fiscal de référence, ce service est désormais élargi à tous.

Renseignements : 04 50 42 63 01.

CHÉQUIER JEUNES 01

Afin de favoriser l'accès de tous les collégiens du département de l'Ain âgés de 10 à 15 ans aux pratiques et aux offres culturelles, sportives et de loisirs, le conseil départemental a mis en place un « chéquier jeunes 01 » permettant de bénéficier de réductions pour des manifestations sportives ou culturelles, de financer l'inscription à des clubs de sports, des établissements d'enseignement artistique, culturel ou de loisirs, partenaires du dispositif.
Le 11 décembre 2017, le conseil municipal a choisi d'adhérer à ce dispositif proposé par le Conseil Départemental et d'accepter les « chèques Jeunes 01 » pour le règlement des frais d'inscription à la bibliothèque et à la piscine, des droits d'entrée au cinéma, à la piscine et aux différentes manifestations culturelles et sportives organisées par la Commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Jusqu'au 24 février 2018, trois agents recenseurs déposeront et récupéreront des questionnaires dans un secteur déterminé de la ville comportant environ 250 logements. L'agent recenseur, muni d'une carte professionnelle, remettra des identifiants pour un recensement en ligne (encore plus simple) ou des questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu ensemble. Pour le recensement en ligne, il est recommandé de le faire dans les deux jours suivant la réception du code d'accès pour éviter d'être relancé par l'agent recenseur. Accepter de prendre quelques minutes pour remplir les documents c'est faire preuve de civisme.

DÉNEIGEMENT, L'AFFAIRE DE TOUS

Le déneigement correct des routes et des rues par les engins est impossible si des véhicules sont garés sur la chaussée. C'est pourquoi, **du 13 novembre jusqu'au 15 mars**, un arrêté municipal règlemente le déneigement des 40 km de voies par les agents communaux et le stationnement.
Les riverains sont tenus d'enlever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce sans la jeter sur la voie publique.
Les conducteurs doivent installer les équipements nécessaires, maintenir une vitesse modérée, augmenter la distance de sécurité entre véhicules et anticiper les freinages.

Prévention des vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées

Récemment, le département de l'Ain a connu plusieurs vols par ruse au domicile de personnes âgées.

Mode opératoire
Dans la majorité des cas, le malfaiteur se présente au domicile d'une personne âgée, réputée moins méfiante, déguisé en agent EDF ou en agent des eaux ou en policier ou encore en gendarme… Il demande l'autorisation d'entrer dans le domicile prétextant des vérifications à accomplir. Il endort la méfiance de la personne et s'arrange pour rester seul. Il en profite alors pour fouiller rapidement le domicile et y vole de l'argent ou des bijoux.

Caractéristiques des auteurs
- Ils usent de fausses qualités (faux agent des eaux, faux agent EDF, faux technicien, faux policer...) ou de faux prétextes (utilisation de votre téléphone, demande d'un verre d'eau...).
- Les auteurs présentent bien (ne sont pas agressifs, jouent un rôle, paraissent crédibles, ne sont pas violents mais toujours insistants, ont souvent réponse à tout, endorment la méfiance par un flot de paroles conséquent).
- Les auteurs agissent très rapidement et quittent aussitôt les lieux. Ils ne restent pas dans le quartier voire dans la ville.
- Ils recherchent de l'argent liquide, des bons au porteur, de l'or, des bijoux, carnets de chèques, cartes bancaires avec le code confidentiel (ne jamais le mettre avec la carte).

Quelques conseils de prudence à appliquer
- Ne pas ouvrir si l'administration de l'agent n'a pas fixé de rendez-vous (les vrais agents n'interviennent pas à l'improviste ; en général un courrier annonçant le passage d'un agent est adressé préalablement).
- Exigez de voir la carte professionnelle de l'agent.
- Évitez d'avoir trop d'argent à la maison. Rangez les bijoux et les valeurs et ne laissez rien en évidence.
- Ne payez pas sans facture. Exigez préalablement un devis.
- Se méfier, vérifier ! En cas de doute n'ouvrez pas et appelez la gendarmerie.

N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à votre gendarmerie
- Il vaut mieux appeler la gendarmerie en cas de doute.
- Donnez le signalement des individus et repérez si les auteurs utilisent un véhicule ; si possible, notez le numéro et le type, mais ne vous mettez pas en danger.
- Repérez la direction de fuite.

Et si, malheureusement vous avez été victimes
- Ne nettoyez pas les objets que les auteurs ont pu toucher (recherche ADN, empreintes de doigts...).
- Déposez plainte afin d'éviter d'autres victimes.

Lieutenant Haimery,
Gendarmerie de Gex

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Les comptes-rendus des conseils municipaux font l'objet d'un affichage (devant la Mairie) et sont publiés sur le site www.ville-gex.fr.

6 novembre 2017

Le Conseil Municipal

- prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2018 pour le budget de la Commune ;
- prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2018 dans son volet « Forêt » ;
- approuve le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à signer ce document et tout document nécessaire à l'application de cette décision ;
- réitère sa garantie – datant du 2 février 2004 et portant sur l'emprunt à 80% de prêt locatif pour la réalisation de 6 logements rue du Creux du Loup par l'OPAC pour un montant de 488 100,00 € – pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'annexe « caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées » ;
- approuve le projet de convention relative à l'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public de SNCF RÉSEAU sans exploitation économique et non constitutive de droits réels ;
- sollicite l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain, au titre de la dotation territoriale 2018, pour financer la création d'un accueil de jour et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux, estimés à 94 320.00 € HT, sans attendre la notification de la subvention ;
- sollicite l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain, au titre de la dotation territoriale 2018, pour financer la réhabilitation de l'immeuble sis 39 rue Ernest Zégut et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux, estimés à 425 205.00 € HT, sans attendre la notification de la subvention ;
- approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Ain, lequel a attribué à la Commune une subvention de 1 000 000.00 € pour le dévoiement de la RD 1005 entre la Poste et le rond-point du Patio avenue de la gare, dévoiement dont les travaux sont estimés à 1 337 000.00 € HT ;
- approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département de l'Ain pour la réfection du trottoir sud de la RD 15h ;
- approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de l'opération extension gaz pour le bâtiment communal sis rue des Entrepreneurs ;
- approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public avec les gérants d'auto-école de la commune concernant l'utilisation d'un espace pour la tenue des cours de conduite de motocyclette ;
- valide les tarifs du camping (suite au nouvel indice des prix à la consommation – Base 2015 du camping) pour l'exercice 2018 et attire l'attention du délégataire sur le changement de régime de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire du patrimoine communal plusieurs véhicules et à les céder à un garage dans le cadre de leur remplacement par des véhicules neufs ;
- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer une convention à intervenir avec l'association « ARTLEVANT » (contes sous forme de Kamishibaï) dans le cadre des activités péri-éducatives de l'année scolaire 2017 / 2018.

11 décembre 2017

Le Conseil Municipal

- approuve les modifications du budget 2017 de la Commune présentées dans le document annexé à la convocation. Le budget sera équilibré à 19 672 217.19 € en investissement et 17 953 028.48 € en fonctionnement ;
- approuve les modifications du budget 2017 de la forêt présentées dans le document annexé à la convocation. Le budget de la forêt sera équilibré à 243 608.99 € en investissement et 410 543.72 € en fonctionnement ;
- approuve le budget primitif 2018 de la Commune, le vote s'étant réalisé chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement : 15 252 000 € et par chapitre et opération pour l'investissement : 8 105 020 € ;
- décide de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour l'extension de l'école Parozet suite à des modifications constatées au fur et à mesure de l'extension du chantier ;
- approuve le budget primitif 2018 de la forêt s'équilibrant en section investissement à 25 085.00 € et en section fonctionnement à 199 009.00 € ;
- accepte les propositions de réaliser en 2018 les travaux pour la forêt communale définis dans les programmes annexés à la convocation, pour un montant de 88 253 € et autorise Monsieur le Maire à signer les devis se rapportant aux opérations énumérées ;
- maintient, dans le cadre des coupes de bois 2018, le prix du stère de bois d'affouage, à compter du 1er janvier 2018, à 30 €, demande à l'Office National des Forêts de procéder en 2018 au martelage des coupes et précise leurs destination et mode de commercialisation ;
- sollicite l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional pour la réalisation de travaux (interventions en futaies irrégulières et dépressage) en forêt communale ;
- décide de verser l'indemnité de conseil à Monsieur André RIETZMANN, Receveur Municipal, au taux de 100 % avec effet rétroactif au 1er avril 2017 ;
- décide de rembourser aux usagers abonnés des différents centres de restauration scolaire les repas dont ils n'ont pas pu bénéficier en septembre, octobre et novembre 2017, à savoir : 3 fois à l'école élémentaire de Perdtemps, 2 fois à l'école maternelle de Parozet, 3 fois à l'école élémentaire de Parozet ; 2 fois à l'école maternelle des Vertes Campagnes et 2 fois à l'école élémentaire des Vertes Campagnes ; prend note que le montant total des remboursements s'élève à 5 828,72 € et concerne 696 enfants ;
- prend en charge le solde des frais d'obsèques d'une personne dépourvue de ressources, soit 1 096.31 € ;
- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex portant transfert de la compétence « eaux pluviales » élargie au ruissellement non urbain, au profit de la CCPG, à compter du 1er janvier 2018 ;
- prend acte de la communication du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de service de l'eau potable et de l'assainissement ;
- émet un avis favorable au projet d'ouvertures dominicales 2018 des commerces, pour les dates suivantes : 11 novembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre ;
- retient la Société GRAS SAVOYE, classée première en commission d'appel d'offres, pour la couverture des risques statutaires, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de médecine professionnelle pour le personnel communal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'accord définissant le contenu des actes confiés au groupement de cliniques vétérinaires du Pays de Gex (enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique) et décide de payer le coût de la prestation du vétérinaire en cas de refus d'un propriétaire identifié et d'émettre à son encontre un ordre de recouvrement ;
- décide d'adhérer au partenariat « chéquier jeunes 01 » proposé par le Conseil Départemental et accepte les « chèques jeunes 01 » pour le règlement des frais d'inscription à la bibliothèque et à la piscine, des droits d'entrée au cinéma, à la piscine et aux différentes manifestations culturelles et sportives organisées par la commune ;
- retient l'entreprise EFG Étanchéité pour le lot 4 « étanchéité protections » réattribué dans le cadre du marché d'extension du groupe scolaire de Parozet pour un montant de 131 886.71 € TTC ;
- donne son accord à la cession d'une emprise foncière communale de 3 000 m² à la société « SCI BOUELBE II », proposant une offre de restauration à proximité de la future caserne des sapeurs-pompiers et rappelle que le prix de vente est fixé à 25 € par m², pour les 2 019 m² de terrain situés en zone UE et à 5 € du m² pour les 981 m² de terrain situés en zone Ne ;
- prend position pour le maintien de l'équilibre économique des bailleurs sociaux, demande au gouvernement de renoncer à la rédaction actuelle de l'article 52 du projet de loi de finances 2018, lui demande de bien vouloir prendre en compte les propositions alternatives des bailleurs sociaux proposées sous forme d'amendements aux parlementaires et autorise Monsieur le Maire à adresser ce vœu à Monsieur le Premier Ministre, au représentant de l'État dans le Département ainsi qu'au Président du Conseil Départemental de l'Ain.

GEX EN MOUVEMENT

Le calendrier des travaux

Bus à Haut Niveau de Service et dévoiement de la RD 1005

LE DÉVOIEMENT DE LA RD 1005

Dès février 2018
(et selon les conditions météorologiques) :

- abattages d'arbres puis pose du collecteur d'eaux pluviales et AEP par la Communauté de Communes ;
- travaux de voiries et autres réseaux ;
- fin de la réalisation du barreau routier entre La Poste et le parc des Cèdres durant l'hiver.

2018-2019 :
La circulation en double sens est maintenue. La portion entre l'entrée du parc des Cèdres (pergola) et le passage de la Couronne sera plus compliquée en raison de l'étroitesse de la voirie.
Des feux pour réguler la circulation seront nécessaires. Ils fonctionneront du lundi au vendredi. La circulation en double sens sera donc restituée pour le week-end, dès le vendredi, à 16 heures.

LE CHANTIER DE VOIRIE POUR LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

Sur le secteur entre l'Aiglette et la Gare :

- La 4e voie dédiée au bus est achevée.
- **Février - mars 2018 :** début de la pose du collecteur d'eaux pluviales au milieu de la voie.
- **Fin juillet 2018 :**
  - pose du collecteur entre l'Aiglette et les Genêts.
  - aménagement des voies en cours côté Alpes.
  - début de la pose du collecteur d'eaux pluviales entre les Genêts et la Gare.
- **Printemps 2019 :** fin des travaux sur ce secteur.

La circulation en double sens sera maintenue.

RUE DE GENÈVE

- **Avril à juin 2018 :** (selon nos informations) travaux sur les réseaux d'eaux pluviales par la Communauté de Communes ;
- **Été 2018 :** début de l'aménagement de la voirie pour le BHNS.

La route sera alors barrée **en avril**. Nous vous conseillons donc d'emprunter la voie de contournement de Gex.
Par ailleurs, à la fin des travaux, la rue sera en sens unique dans le sens Gex -Cessy pour permettre la circulation du Bus à Haut Niveau de Service.

LES VERTES CAMPAGNES

- **Mars 2018 :** aménagement de l'arrêt de bus, pendant 6 semaines.

Les arrêts de bus seront déplacés durant les travaux.

Perspective après travaux de l'avenue des Alpes

Perspective avant travaux de l'avenue des Alpes

Perspective avant travaux de l'avenue de la gare

Perspective après travaux de l'avenue de la gare

DOSSIER

Le budget 2018

Le vote du budget est l'un des actes majeurs d'une Collectivité car il fixe les grands projets qui seront conduits durant l'année et ses orientations en matière de gestion financière.

Le Conseil Municipal a voté les budgets 2018 (Commune et budget annexe pour la Forêt Communale) le 11 décembre 2017 sur la base des orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 6 novembre 2017.

Budget communal

› FONCTIONNEMENT :
15 252 000 €

› INVESTISSEMENT :
8 105 020 €

LES PRINCIPAUX AXES

› poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;

› permettre aux services municipaux de disposer des moyens nécessaires pour assurer la qualité et la continuité de services rendus aux habitants ;

› poursuivre le désendettement de la Commune afin d'offrir de nouvelles marges de manœuvres eu égard au financement à venir de l'opération « Cœur-de-ville » ;

› mobiliser toutes les ressources possibles dans une démarche d'optimisation sans toucher aux taux d'imposition communaux votés depuis 2015 :

- pour les ménages
  - *taxe d'habitation : 16.95 %*
  - *taxe foncière sur le bâti : 14.43 %*
  - *taxe foncière sur le non bâti : 94.29 %*
- pour les entreprises
  - *la fiscalité économique du territoire relève désormais de la Communauté de Communes du Pays de Gex, laquelle a instauré au 1er janvier 2018 la fiscalité professionnelle unique (FPU).*

ENCOURS DETTE 31 DÉCEMBRE EN K€

* sur la base d'une projection de + 2%/an de croissance démographique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*	2021*
Dette	12 513	11 487	10 550	9 587	8 609	7 597	6 562	5 571	4 598	3 604
Habitants	10 137	10 632	10 711	10 979	11 200	11 453	11 949	12 188	12 432	12 680
Dette / hab. en €	1 234	1 080	985	873	769	661	549	457	370	284

FONCTIONNEMENT

› RECETTES :
15 252 000 €

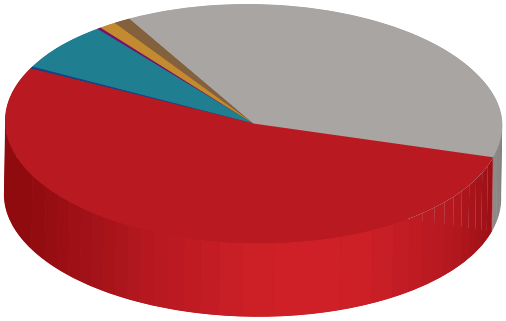

- Atténuations de charges : 200 000 €
- Autres produits de gestion courante : 167 000 €
- Dotations et participations : 5 723 000 €
- Impôts et taxes : 8 092 000 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 19 000 €
- Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 026 000 €
- Produits exceptionnels : 25 000 €

› DÉPENSES :
15 252 000 €

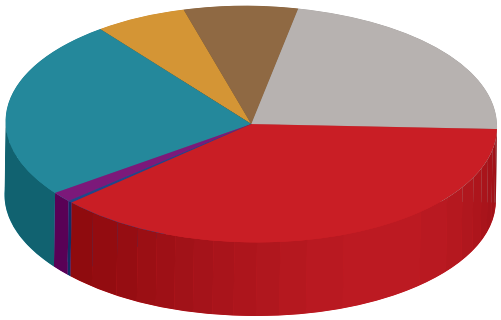

- Atténuations de produits : 944 000 €
- Autres charges de gestion courante : 1 132 930 €
- Charges à caractère général : 3 428 650 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 5 741 500 €
- Charges exceptionnelles : 38 400 €
- Charges financières (intérêts des emprunts) : 198 000 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections virement à la section investissement : 3 768 520 €

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement, qui implique des notions de récurrence et quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à court, moyen et long termes. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier, travaux, acquisition d'un véhicule, ...

LES DÉPENSES

En section d'investissement, sont prises en compte toutes les dépenses faisant varier durablement sa valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

LES RECETTES

Deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement projet urbain partenarial) ;
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (relatives à la construction de locaux scolaires et périscolaires, à la réalisation de pistes cyclables, à la mise aux normes de bâtiments, etc.). Le remboursement par l'État de la TVA payée par la Commune sur les opérations d'équipement, appelé fonds de compensation de la TVA (FCTVA), constitue également une ressource imputée en section d'investissement.

LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2018

Travaux, projets et opérations	Total
École de Parozet	2 000 000 €
Acquisition de l'Hôtel Bellevue et frais d'études	1 000 000 €
Dévoiement de la RD 1005 (avenue de la Poste)	435 000 €
Aménagement des 2e et 3e étages du bâtiment point d'accès au droit Rue Zégut	400 000 €
Carrefour à feux RD 984c vers la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers	340 000 €
Travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans sept bâtiments communaux	200 000 €
Sécurité - déploiement de la vidéoprotection	150 000 €
Aménagement de pistes cyclables	100 000 €
Travaux en lien avec le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)	100 000 €
Études concernant la Maison médicale	50 000 €
Equipements sportifs et culturels	55 000 €
Remboursement capital des emprunts (hors revolving)	831 870 €
Divers matériels et travaux pour les écoles	76 400 €
Administration générale	147 000 €
Travaux dans des logements communaux	50 000 €
Divers aménagements dans les espaces publics	137 500 €
Opérations de trésorerie	1 767 250 €
Opérations d'ordre comptables	265 000 €
Total général	**8 105 020 €**

Nouveaux commerces

Restaurant L'Essentiel

Depuis le 5 décembre, Monsieur MOCEK et son épouse ont repris le restaurant anciennement « Chez Clémence ». À L'Essentiel, un accent particulier est porté sur l'origine des produits, issus de production locale, du Pays de Gex et de la région. Vous pouvez d'ailleurs consulter la liste des producteurs à la fin des menus. Créé dans un esprit brasserie, l'Essentiel propose une cuisine traditionnelle élaborée. La carte est renouvelée régulièrement. Le menu du jour est à 18 € et comprend une entrée, un plat et un dessert. Le menu à deux plats est à 15 €.

› **Ouvertures :**
du mardi au samedi, 12 h à 14 h et 18 h30 à 22 h
le dimanche de 12 h à 14 h 30

L'Essentiel – 40 rue des Terreaux
Tél. 04 50 42 58 81 – lessentiel.gex@gmail.com
www.lessentiel.com

Pharmacie Centrale

Monsieur ROMAND a repris, depuis le 13 janvier, la Pharmacie Centrale, au Tétras. Originaire du Pays de Gex, c'est donc pour lui un retour dans la région.
L'intérieur sera réaménagé ces prochaines semaines. Par ailleurs, l'offre de parapharmacie augmentera prochainement.

› **Ouvertures :**
du lundi au samedi, 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 19 h

Pharmacie Centrale – Avenue de la Gare, immeuble Le Tétras
Tél. 04 50 41 54 04

SLS environnement

Après la transmission de Vallier Assainissement, Monsieur Luc VALLIER a créé la société SLS Environnement, active depuis 2017. Elle propose la location, aux particuliers et aux professionnels, de sanitaires autonomes, indispensables lors d'évènements culturels, sportifs ou sur des chantiers. L'intérêt de ces cabines sanitaires : une consommation d'eau réduite et l'absence de rejets dans les milieux naturels ou dans les réseaux.

SLS environnement – ZA Pré Journans
Tél. 06 85 83 29 99 – l.vallier@slsenvironnement.fr – www.sls-environnement.fr

BOITES À LIVRES

Le Centre Socioculturel « Les Libellules » (CSC) et l'Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage (AGCR) se sont associés pour l'élaboration d'un projet « boites à livres » dans l'idée de mettre à disposition des habitants (petits et grands), en libre-service, des livres dans des lieux publics. Toute personne pourra ainsi prendre et/ou déposer un livre.

Le CSC et l'AGCR ont souhaité associer d'autres partenaires et c'est ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes de Gex, la bibliothèque municipale de Gex, l'association « Chers Voisins », l'école maternelle de Perdtemps et des bénévoles de différentes associations ont rejoint l'aventure.

Prochainement, des stations « libre-service » agrémenteront les halls de certaines structures sous la forme de tonneaux, réfrigérateurs et contenants de tous genres.

Chaque partenaire participe à différents niveaux : des bénévoles du CSC et des salariés de l'AGCR se chargeront de la conception des boîtes, le CMJ les décorera, la bibliothèque et l'AGCR récolteront et trieront des livres.

L'installation d'une boîte est envisagée courant mars. Elle fera l'objet d'une inauguration dont la date vous sera communiquée publiquement. Un bar et des tentes à livres seront mis en place lors de la prochaine édition du Festival Tôt ou T'Arts, du 6 au 16 juin 2018.

› **Appel à bénévolat : bricoleurs, lecteurs, inventeurs, … contactez le CSC Les Libellules au 04 50 28 34 17.**

ZOOM SUR...

Le patrimoine arboré urbain

La municipalité tient à mettre en valeur le patrimoine arboré de la ville et a mis en place un programme de plantations.

UN PROGRAMME DE PLANTATIONS LANCÉ EN 2016

En 2016, un programme de plantations a été lancé sur plusieurs quartiers de Gex. Ainsi, 38 essences ont été plantées, à l'espace Perdtemps, au Journans, avenue des Tilleuls et au centre technique communal. Cela s'est accompagné de la plantation de 774 arbustes et rosiers, chemin de Parozet, chemin des Écoliers et au rond-point de Rogeland. Cet effort s'est poursuivi en 2017, avenue Francis Blanchard et avenue des Tilleuls. Une trentaine d'arbres a ainsi été mise en terre l'année passée.

Par ailleurs, l'aménagement des voiries et des trottoirs est l'occasion, quand il est possible, de les végétaliser. Ainsi, la réfection de la rue de Gex-la-ville a permis la plantation de rosiers et de bambous.

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS ET LE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ

C'est un engagement de la municipalité. Le patrimoine arboré est pris en compte dans les aménagements pour le BHNS et le projet Cœur-de-ville. Rappelons tout d'abord que le parc des Cèdres ne sera en rien impacté. Il a été en effet décidé de le sanctuariser.

Pour permettre les aménagements, des arbres seront coupés, notamment au square Jean Clerc. Mais le programme des travaux du dévoiement de la RD 1005 et du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) comprennent d'importantes plantations. Ainsi, il est prévu de planter 11 tilleuls et 9 érables champêtres le long de la nouvelle RD 1005.

La municipalité a voulu profiter des travaux du BHNS, notamment avenue de la Gare et avenue des Alpes, pour renouveler les arbres sur ces secteurs. Les alignements arborés sont aujourd'hui vieillissants et destructurés à la suite d'abattages d'arbres en mauvaise santé ; certains autres dépérissent. Une analyse phytosanitaire et mécanique a donc été réalisée par un expert forestier. En conséquence, 42 arbres seront coupés avenue de la Gare et avenue des Alpes. Sur l'ensemble de l'emprise du BHNS, un total de 71 arbres sera coupé.

En remplacement, 49 seront plantés. Soit :
- 15 chênes,
- 8 ormes,
- 15 liquidambars,
- 11 tilleuls.

Au niveau du sol et au pied des arbres, des strates arbustives basses, des plantes vivaces et des graminées composeront également le projet.

Dans le cadre des aménagements du BHNS, le plus grand nombre d'arbres sera conservé, ce sont 120 essences sur tout le parcours du bus sur la ville de Gex qui ne sont pas touchées.

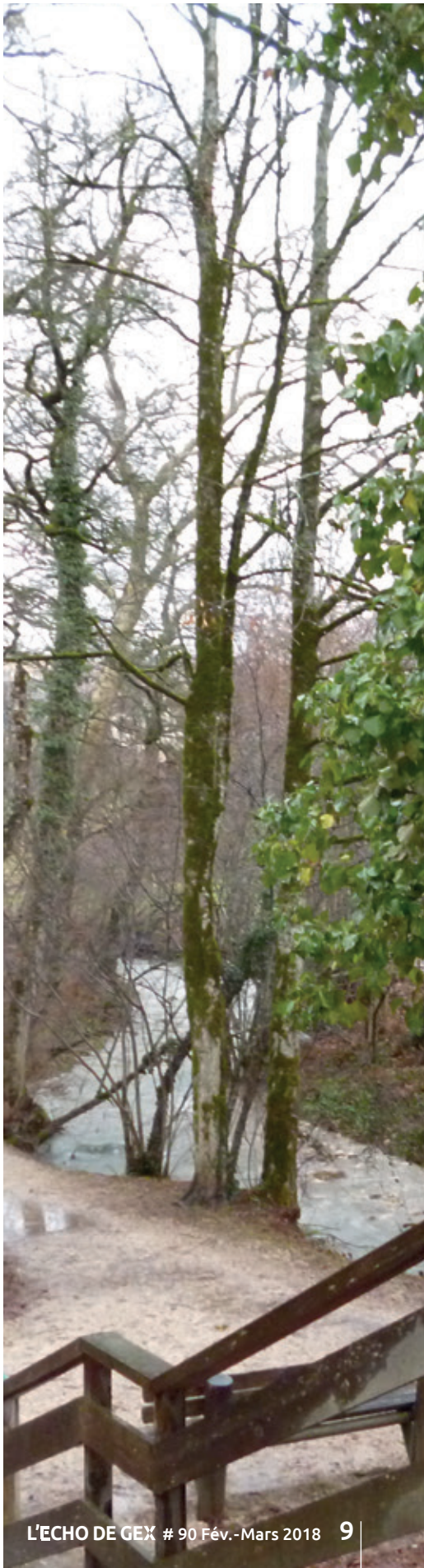

Gex Avenir

La circulation et les transports en question

Le volet circulation et transport du PLUIH est au cœur des débats. C'est l'occasion de faire le point sur ce sujet d'importance pour le Pays de Gex.

La ligne F fonctionne depuis 1997 et le Bus à Haut Niveau de Service devrait être mis en place en 2020/2021. Les travaux sur Gex s'achèveront fin 2018. La ligne 814 Coppet-Divonne-Gex a vu le doublement de sa fréquentation depuis 2013. La ligne 33/TER Divonne-Gex-Bellegarde a vu sa fréquentation augmenter de 9 % en un an.

Le PLUIH devra valider la poursuite de la 2x2 voies en 2x1 voie de St-Genis à la RD 1005 entre Segny et Maconnex. Ce choix doit enfin s'inscrire clairement après des décennies de tergiversations.

Le franchissement sécurisé du rond-point de la Porte de France à St-Genis-Pouilly est le préalable à l'arrivée du tram depuis Meyrin.

L'annonce de la réduction de la contribution du pouvoir cantonal suisse au projet d'agglomération du Grand Genève est un signal très négatif pour la structuration de notre bassin de vie. Le Pôle Métropolitain a tout son rôle à jouer pour poursuivre fermement les négociations avec nos Amis suisses.

En parallèle la CCPG a repris à son compte, suite au transfert de la compétence, l'étude de transports inter-quartiers lancée avec les communes de notre bassin. Une étude supplémentaire est lancée pour évaluer l'opportunité de mettre en place des transports publics entre Gex et Saint-Genis.

Le désenclavement du Pays de Gex doit passer par une liaison avec l'autoroute A40 côté Sud, perspective plus qu'aléatoire en l'état, et une vigilance de tous les instants par rapport aux projets de nos voisins suisses, en particulier avec la prévision de l'échangeur de Versoix.

Très amicalement,

› **Pour Gex Avenir,**
Patrice DUNAND, Maire

Humanisme et Participation

2018 : de bonnes résolutions d'engagement citoyen ?

Les différentes cérémonies des vœux organisées dans le Pays de Gex ont été l'occasion pour nos édiles de mettre en avant leurs réalisations et d'annoncer les projets qu'ils comptent mener à bien d'ici la fin de leurs mandats. Déjà se profilent les annonces qui bientôt seront des promesses de campagne. Pour ne pas manquer à la tradition, ces cérémonies n'ont pas échappé aux piques réciproques de nos élus.

Au-delà du trait d'humour, se révèle le malaise sous-jacent dans les relations entre ces élus qui conduit à leur incapacité à œuvrer autour d'une vision commune pour le Pays de Gex. Ce manque d'esprit coopératif ralentit singulièrement l'évolution cohérente et équilibrée de notre territoire.

Ainsi les récents débats autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en sont une illustration, quand avec le BHNS et le Tram de Saint-Genis on masque les trente ans de retard en termes de circulation dans le Pays de Gex (désenclavement, transversalité) ou que l'on aurait pu, sans la vigilance de certains, cautionner un projet d'embouteillage à Divonne dont l'apport au développement local est plus que discutable.

Nous appelons de nos vœux nos élus à faire preuve de raison et à ne pas attendre les prochaines élections pour nous gaver de promesses, mais qu'ils mettent l'intérêt général au centre de leurs préoccupations.

Nous appelons les citoyens à rester impliqués dans la vie locale et les incitons à rappeler à leurs élus d'où vient leur légitimité ; et pourquoi pas en cette période prendre et tenir de bonnes résolutions d'engagement citoyen, une parade efficace et responsable contre les insatisfactions et les frustrations ressenties devant des faits accomplis.

› **Contact : humanismeetparticipation@gmail.com**
Pour Humanisme et Participation – Muriel Charre – André DUBOUT

Solidarité pour l'Avenir de Gex

Le PADD du PLUiH de la CCPG

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été longuement débattu lors de l'Assemblée Communautaire du 21 décembre. Nous apprécions la démarche de présentation du projet devant tous les Conseils Municipaux. Ceux-ci ont fait part de leurs remarques et émis des objections et propositions qui ont été présentées sous forme d'amendements par M. SCATTOLIN, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire. Ces amendements ont été soumis au vote des élus communautaires.

Ainsi, l'inscription du projet d'embouteillage de l'eau minérale de Divonne a été supprimée, par un vote d'une courte majorité, du chapitre « valorisation des richesses du territoire » à notre grande satisfaction, ceci d'ailleurs avec le soutien de Mme BENIER, Vice-Présidente chargée de l'environnement et du développement durable.

De même, certains élus ont fait remarquer que la ville de Divonne n'est pas la seule à assurer le bien-être de ses habitants ou visiteurs. Divonne reste la capitale du thermalisme du Pays de Gex, aucune autre ville ne lui conteste cet honneur.

Notre Maire a défendu le statut de Gex en tant que Capitale Administrative, alors que « GEX-CESSY » ont été réunis dans un même pôle administratif.

Lorsqu'il a fallu inscrire les Zones d'Activités Commerciales à privilégier dans le PADD, les échanges ont été vifs car les vieux démons de la concurrence entre les communes ont ressurgi.

Nous espérons que la concertation des Conseils Municipaux sera renouvelée lors de nouveaux choix qui engagent le développement du Pays de Gex et la vie de ses habitants, auxquels nous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

› **Michel AMIOTTE – Sébastien CHARPENTIER – Guy JUILLARD – Sylvie FORSTMANN – Patrick MONNOIRE**

SE DIVERTIR À GEX

Pour être informé régulièrement sur la vie culturelle et recevoir la lettre d'informations, il suffit de s'inscrire sur le site www.ville-gex.fr, rubrique « sortir, se divertir ».

INSTITUTIONNEL

› **Lundi 5 mars, 18 h 30**
Réunion du Conseil municipal en salle du conseil.

› **Lundi 19 mars, 18 h 30**
Cérémonie au monument aux morts en mémoire des victimes de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Mardi 20 mars, dès 10 h
Commémoration du 100e anniversaire de l'Amicale des Anciens Légionnaires de Genève, à la mémoire de la Grande Guerre 1914/1918, à l'espace Perdtemps ; défilé jusqu'au Monument aux Morts puis jusqu'au carré militaire du cimetière.

› **Lundi 9 avril, 18 h 30**
Réunion du Conseil municipal en salle du conseil.

MÉDICAL / SANTÉ

› **Lundi 9 avril de 14 h 30 à 16 h 30**
Collecte par le médibus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques, avenue de la Poste.

› **Lundi 12 mars de 14 h 30 à 19 h**
Attention à ces nouveaux horaires de l'EFS d'Annemasse. Don du sang à l'hôpital local du Pays de Gex, 160, rue Marc Panissod à Tougin ainsi que dans le camion.

MUNICIPALITÉ, ASSOCIATIONS

› **Jeudi 1er février, 20 h**
Conférence dédiée à l'environnement dans le Pays de Gex organisée par la Communauté de Communes, salle du conseil communautaire, rue de Genève.

› **Vendredi 2 février, 20 h 30**
« Doce de Coco » à la salle des fêtes.

Dimanche 4 février, dès 11h
Repas dansant organisé par la Batterie Fanfare « La Gessienne » à l'espace Perdtemps. Choucroute garnie et dégustation de bières. Tarif : 20 € adultes ; 8 € enfants (6 à 12 ans). Infos et billetterie : office de tourisme de Gex ou 06 01 82 41 58, billets en vente également sur place le jour-même.

› **Mercredi 7 février, 16 h**
« MELKIOR LE MAGICIEN ». Spectacle de magie pour enfant à partir de 2-3 ans jusqu'à 12 ans. À la salle des fêtes.

› **Samedi 10 février, dès 19 h**
Soirée « tout schuss, le planté de bâton » organisée par le Twirling Bâton La Gessienne à l'espace Perdtemps. Choucroute royale. Adultes : 25 €, enfants -15 ans : 10 €. Infos et réservations : 06 47 77 24 04 et/ou contact@twirling-gex.fr

› **Mardi 13 février à 14 h 30**
Thé dansant de Mardi Gras organisé par le CCAS avec Raymond SOQUET et Serge DUFFAUT à l'espace Perdtemps. Vous pouvez venir déguisé(e) !

› **Vendredi 2 mars de 19 h 30 à 23 h 30**
Soirée DJ pour les 12-15 ans avec DrooPs & SDJ. À la salle des fêtes. Inscription obligatoire avec autorisation parentale.

Du vendredi 2 au dimanche 4 mars
Salon Tendance Immobilier
4e édition.
Organisé par PGPA à l'espace Perdtemps.

› **Mardi 6 mars, 9 h 15**
Carnaval des écoles de Gex. Rendez-vous place du Jura. Défilé et animations jusqu'à l'espace Perdtemps.

› **Jeudi 8 mars**
Dans le cadre de la Journée de la Femme, le CCAS propose 2 séances au cinéma Le Patio :
18 h : « Brillantissime ».
20 h 30 : « Les conquérantes ».

› **Samedi 10 mars, 20 h**
20e édition du Printemps des poètes sur le thème « l'ardeur » à la salle des fêtes.

Dimanche 11 mars, de 9 h à 17 h
Vide-greniers organisé par le Sou des Écoles et les Enfants de Perdtemps à l'espace Perdtemps. Réservation des emplacements : le 3 février dès 10 h, dans la limite des places disponibles, au local associatif à côté du camping.

› **Jeudi 15 mars, 17 h**
Cérémonie d'accueil des jeunes collégiens d'Ingolstadt dans le cadre de l'échange franco-allemand du collège Georges Charpak. À la salle des fêtes.

› **Samedi 17 mars, 20 h 30**
« Celtic Clover's » à l'espace Perdtemps.

Samedi 24 mars, 20 h
Soirée dansante « Les années 80 » organisée par le Comité des Fêtes du Pays de Gex en association avec La Gexoise. Buvette.
Infos : www.comitedesfetes-paysdegex.fr.
À l'espace Perdtemps.

› **Samedi 24 et dimanche 25 mars, 10 h à 18 h**
2e printemps des Créateurs. À la salle des fêtes.

SAISON CULTURELLE

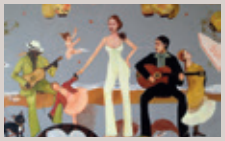

› **Vendredi 2 février, 20 h 30 à la salle des fêtes**
« Doce de Coco ». Le répertoire latin « Paris-Rio-Buenos Aires-La Havana » des années 20 à 70 revisité tel une douceur brésilienne.
Tarif plein : 9 € ; 2 à 18 ans : 5 € ;
passeport culture jeune : 4 €.

› **Mercredi 7 février, 16 h à la salle des fêtes**
« Melkior le magicien ». Spectacle de magie pour enfant à partir de 2-3 ans jusqu'à 12 ans.
Tarif plein : 9 € ; 2 à 18 ans : 5 € ;
passeport culture jeune : 4 €.

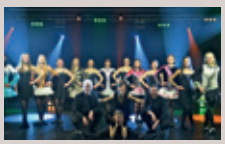

› **Samedi 17 mars, 20h30 à l'espace Perdtemps**
« Celtic Clover's ». La légende irlandaise avec le trio Transat Irish System.
Tarif plein : 16 € ; 2 à 18 ans : 10 € ;
passeport culture jeune : 7 €.

Vente des billets en mairie de Gex et le soir du spectacle en fonction des places disponibles. Inscriptions à l'avance recommandées.
+ d'infos : mairie de Gex 04 50 42 63 00.

PASSEPORT CULTURE JEUNES

Il y a 12 ans, la mairie de Gex mettait en place un passeport culture destiné aux jeunes de 2 à 18 ans résidant à Gex pour qu'ils puissent bénéficier de tarifs préférentiels en se rendant au cinéma Le Patio, à la piscine municipale ou aux soirées de la saison culturelle.
En 2017, 487 jeunes en ont bénéficié. 438 en 2016.
Le passeport culture jeunes 2018 est disponible au service accueil de la mairie depuis le 2 janvier 2018. Il sera remis gratuitement sur présentation obligatoire d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'une photo. N'hésitez pas à en profiter !

ÉCOLE DE MUSIQUE

› **Samedi 3 février, 16 h 30 :** Audition des classes de Musique d'ensemble
› **Samedi 3 février, 19 h 30 :** Audition des classes de Piano de Mme Maskharachvili
› **Samedi 10 mars, 14 h :** Audition Inter-classes
› **Samedi 10 mars :** Concert - Atelier Cordes/Orchestre Évasion à l'Esplanade du Lac de Divonne-les-Bains
› **Dimanche 18 mars, 17 h 30 :** Concert des Professeurs
› **Samedi 24 mars, 16 h :** Audition - Classe de Piano de Mme Marteau

+ d'infos : www.ecoledemusiquegex.org

GEX PRATIQUE

L'ADAPA, au service des plus fragiles depuis près de 60 ans sur tout le département de l'Ain à travers :
› l'Aide à la personne
› l'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
› et d'autres services encore...

Les ⊕ : le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins.

À la une ! Prévenir... pour mieux vivre & bien vieillir
Une réponse novatrice aux besoins des seniors à travers nos Ateliers Prévention & Animation.

Contactez-nous au 04 74 45 59 60
Votre contact de proximité : Mme Christine BUFFENOIR
c.buffenoir@adapa01.com
228 avenue des Alpes - 01170 Gex
Lundi 8 h 30 - 10 h & Jeudi 8 h 30 - 9 h 30
Mairie de Divonne : jeudi 10 h - 12 h

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Tao HAUTION	10.08.2016
Gaspard DELVAL	10.08.2017
Ina DEMI	05.10.2017
Noélie AUBRY	21.10.2017
Laurine ANANDARAYAN	26.10.2017
Ruggiero ANNUNZIATA	31.10.2017
Théo FRISON	03.11.2017
Thomas MARTINAND	07.11.2017
Benjamin STEWART	18.11.2017
Eliotte MYON	18.11.2017
Axel CREUSOT	19.11.2017
Éli RAGUENEAU	21.11.2017
Simon DEFOSSEZ	22.11.2017
Loan SOEUN	03.12.2017
Manoa GAUCHER	25.12.2017
Emma GRANATA	28.12.2017

Condoléances aux familles de

Andrée FOL, veuve GALPAROLI	14.10.2017
Attila KOPPANYI	31.10.2017
Henri CRETIN	03.11.2017
Andréa BAUD GRASSET	18.11.2017
Franco SACCHERO	18.11.2017
Jeanne RENAUD, née SALVADORI	20.11.2017
Mauricette TRUFFAZ, née COURTOIS	25.11.2017
Petronille LECOQ, née LUCIANI	25.11.2017
Magdeleine VOUATOUX, veuve GOUDARD	01.12.2017
Jacqueline NAVARRO, née JOUVANCEAU	04.12.2017
Francis GUILLET	12.12.2017
Jeanne EMERY	14.12.2017
Jean-François CHATELAIN	23.12.2017

Tous nos vœux à

Julie DELMON et Dylan LINGRAND	18.11.2017

Félicitations à

Céline BARCOUDA
et Maxime FERRANTE
(premier PACS à Gex)
le 24.11.2017

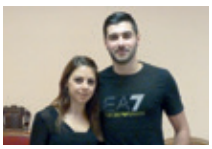

Nathalie CONSTANT et Pierre HAUTION	08.12.2017
Fatia BADNI et Stéphane CHATELAIN	12.12.2017
Sandra DA SILVA et Bérenger LEGRAND	15.12.2017
Faustine GARNIER et Arnaud DELVAL	22.12.2017

Mairie de Gex - 77 rue de l'Horloge - BP 407 - 01174 GEX CEDEX | www.ville-gex.fr
Responsables de la rédaction : Patrice DUNAND, Maire, Jérémie VENARRE, Maire-Adjoint
Nombre d'exemplaires : 6600
Photos : commission communication et l'École de Ski Internationale La Faucille
Comité de rédaction : Odile MILLEREUX, Jérémie VENARRE
Création graphique et réalisation : PAO Concept | Impression : Bezin Haller

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

› **Patrice DUNAND, Maire**
Personnel, Sécurité et Administration

› **Dominique COURT, 1re adjointe**
Affaires culturelles et Jeunesse
Mercredi 16 h à 18 h
Jeudi 9 h 30 à 11 h 30

› **Christian PELLÉ, 2e adjoint**
Voirie, Bâtiments, Espaces verts et Environnement
Lundi 10 h 30 à 12 h
Jeudi 10 h 30 à 12 h
(permanence lundi 9 h à 10 h 30 et jeudi 9 h à 10 h 30)

› **Sandrine VANEL-NORMANDIN, 3e adjointe**
Urbanisme et Transport
Mardi de 14 h à 16 h 30
Mercredi de 9 h à 12 h

› **Daniel ROBBEZ, 4e adjoint**
Sport et Associations
Jeudi de 17 h 30 à 19 h 30

› **Hélène MOREL-CASTERAN, 5e adjointe**
Affaires scolaires
Mardi 14 h 30 à 16 h 30
Jeudi 9 h 30 à 11 h 30

› **Benoit CRUYPENNINCK, 6e adjoint**
Économie et tourisme
(permanence lundi de 17 h à 18 h)

› **Monique MOISAN, 7e adjointe**
Affaires sociales
Lundi de 9 h à 11 h 30
Jeudi de 9 h à 11 h 30

› **Jérémie VENARRE, 8e adjoint**
Communication, Valorisation patrimoniale
Mardi de 18 h 30 à 20 h

› **Véronique GILLET, 9e adjoint**
Logement
Lundi de 15 h à 17 h
Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

HORAIRES D'OUVERTURE

› **Mairie**
77 rue de l'Horloge BP 407
01174 GEX CEDEX
Tél. 04 50 42 63 00
Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr
Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h
et de 14 h à 18 h
Vendredi de 8 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

› **Bibliothèque municipale**
Lundi, jeudi, vendredi
de 15 h à 19 h
Mardi : fermée
Mercredi de 10 h à 12 h
et de 15 h à 19 h
Samedi de 10 h à 12 h
Tél. 04 50 41 86 92
Vacances scolaires :
mêmes horaires ;
fermeture les jours fériés.

› **Piscine municipale**
En période scolaire :
Lundi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes avec carte 10 entrées)
18 h à 19 h 45 – 1 ligne nageurs
Mardi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes avec carte 10 entrées)
18 h à 19 h 45 – pas de ligne nageurs
Mercredi : 14h15 – 18h45 et 17 h - 18 h 45 pour la ligne nageurs
Jeudi : 12 h à 13 h20 (réservé adultes avec carte 10 entrées)
18 h à 19 h 45 – 1 ligne nageurs
Vendredi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes avec carte 10 entrées)
18 h à 19 h 45 – 1 ligne nageurs
Samedi : 9 h à 11 h 45 et 14 h à 17 h 45 – 1 ligne nageurs
9 h à 11 h et 14 h à 17 h 45
Dimanche : 9 h à 12 h 15 – 1 ligne nageurs : 9 h à 12 h 15
Vacances d'hiver : fermeture du lundi 12 au dimanche 18/02/2018 Fermeture du lundi 19/02 au mardi 25/02/2018
Infos : Tél. 04 50 41 66 21
piscine@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr

› **Police municipale**
Du lundi au vendredi
de 8 h à 9 h et de 17 h à 18 h
Le samedi (sur rendez-vous)
10 h à 11 h
Tél. 04 50 42 63 09

› **Sous-Préfecture**
26, rue Charles Harent - BP 409
01170 Gex
sp-gex@ain.gouv.fr
Accueil :
lundi et mardi : 14 h - 16 h 15 ;
mercredi : 8 h 45 - 11 h 45
Tél. 04 50 41 51 51
Service Étrangers : lundi, mardi et jeudi : 14 h - 16 h 15 ;
mercredi 9 h - 12h
Tél. 04 50 41 87 46

› **Office de Tourisme Gex – La Faucille**
Du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 12 h 30
et de 14 h 30 à 18 h
Samedi de 8 h 45 à 13 h
Et tous les jours fériés de 8 h 45 à 13 h, sauf les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.
Tél. 04 50 41 53 85
www.paysdegex-lafaucille.com
L'Office devrait déménager dans les anciens bureaux de la Douane en face de la bibliothèque début mars.

› **La Poste**
Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h ; samedi : 9 h - 12 h

ÉDUCATION

› **Inspection de l'Éducation Nationale**
Circonscription du Pays de Gex
26 rue Charles Harent
01170 GEX
Tél. 04 50 40 76 60
Fax : 04 50 99 71 33

SERVICES ADMINISTRATIFS

› **Caisse d'Allocations Familiales**
Cité administrative Simone Veil
62 rue de Genève
à ST GENIS POUILLY
Tous les mercredis
sur rendez-vous de 10 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 15 h 30

› **Conseils juridiques gratuits**
(CIDF – CDAD – ADIL – avocat – conciliateur de justice)
Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit
Tél. 04 50 41 35 86

› **Mutulité Sociale Agricole**
Salle des arcades de 9 h à 12 h
3e jeudi, sur rendez-vous
Tél. 04 74 45 99 00

› **Point Accueil Solidarité de Gex**
228, avenue des Alpes
Accueil du public :
lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; mardi de 9 h à 12 h
Accueil téléphonique :
lundi, mercredi et jeudi de 8 h à 12h30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; mardi de 8 h à 12 h 30
Tél. 04 50 41 54 62

› **RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)**
Salle Arcades, sur rendez-vous
Tél. 3648
4e mardi du mois, de 10 h à 12 h

› **Service Emploi CCPG**
135, rue de Genève
Entretiens sur rendez-vous
Tél. 04 50 42 65 00
emploi@ccpg.fr
Offres d'emploi sur :
www.ccpg.fr/emploi

NUMÉROS UTILES

› **Ramassage des encombrants :**
ALLO ENCOMBRANTS :
04 50 20 65 86
Collecte à domicile sur rendez-vous

› **Déchetteries du Pays de Gex**
VERSONNEX (CD 15) :
04 50 42 74 74
ST GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41
PERON (Lotissement du Pré Munny) : 04 50 59 14 64
Ouverture au public (horaires de novembre à février) :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
le samedi de 8 h 30 à 17 h ;
le dimanche de 9 h à 12 h
Fermeture les jours fériés.

› **Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et tri sélectif en porte-à-porte**
maintenus les jours fériés
www.cc-pays-de-gex.fr/competences/pole-technique-et-ingenierie/gestion-et-valorisation-des-dechets/
N° Vert : 0 800 800 215
pour le tri, le compostage et les demandes de composteurs, les demandes de bacs à ordures ménagères.
Pour toute autre information :
04 50 99 12 01
dechets@cc-pays-de-gex.fr

NUMÉROS D'URGENCE

› **Pharmacies de garde :** composez le 32 37
› **Médecins de garde :** composez le 15
› **Gendarmerie :** 04 50 41 54 26 ou composez le 17
› **Pompiers :** composez le 18
› **Hôpitaux :**
Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamines sur Arve) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74
Saint-Julien-en-Genevois : 04 50 49 65 65
Cantonal (Genève) : 00 41 22 372 33 11
de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex
Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de Médecine Générale.
Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur rendez-vous.
Centre Hospitalier du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex.
Accès par l'entrée des Consultations Médicales.
Le samedi de 12 h à 24 h ;
le dimanche et les jours fériés de 8 h à 24 h.

FOIRE

Vendredi 2 mars 2018
place du Jura de 8 h à 18 h

HORLOGE PARLANTE
36 99